



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Aix-en-Provence, le **29 AVR. 2025**

SNIA Sud-Est

Bureau Gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques

DDT 2B
Service urbanisme

Nos réf. : 51877

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphanie BRADESI

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 95 59 20 46 / 06 89 80 74 88

Transmission par mail : ange.desideri@haute-corse.gouv.fr

Objet : Avis DGAC sur PC N°02B 207 25 N 0011_ CORSICA SOLE_ PENTA DI CASINCA (2B)

En application du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, une demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** en objet reçue le 25/04/2025.

Le projet situé au lieu-dit Querci (parcelle 0A : 0243, 1331 et 1333) sur la commune de PENTA DI CASINCA concerne l'extension sur 3.71 Ha d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant au total 1611 Ha de panneaux photovoltaïques.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement** : Hors servitudes
- **Servitudes radioélectriques** : Hors PSR
- **Photovoltaïques** : N'impacte pas les installations de la DGAC.

La centrale se situant à proximité d'une plateforme ULM, toute utilisation de grue dans le cadre du futur chantier de construction de ce projet nécessitera une demande d'autorisation **30 jours avant** auprès de nos services via la plateforme web : <https://quichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr>

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE